

Valeur de conservation
des ouvrages

Cahiers techniques SIA

Les cahiers techniques sont publiés par la SIA en tant que règlements complémentaires et commentaires dans des domaines spécifiques.

Les cahiers techniques font partie intégrante des normes SIA.

Les cahiers techniques sont valables trois ans à partir de leur parution. Leur validité peut être prolongée à plusieurs reprises de trois ans.

Contenu

	Page
1 Introduction	4
2 Organisation et procédure	4
3 Organigramme de déroulement des opérations.....	5
4 Critères	6
4.1 Valeurs immatérielles	6
4.2 Valeurs matérielles	7
5 Évaluation	8
Références	10

1 Introduction

Le présent cahier technique sert à la détermination de la valeur de conservation d'ouvrages particuliers. Il se base sur la norme SIA 469 «Conservation des ouvrages» dans laquelle les notions sont définies, ainsi que les objectifs, les mesures et les activités de conservation.

Dans le cadre de l'étude de conservation (norme SIA 469 paragraphe 3 4), la détermination de la valeur de conservation joue un rôle central. Le présent cahier technique décrit une procédure qui permet de déterminer le plus objectivement possible le potentiel actuel et futur d'un ouvrage. Ce cahier technique concerne toutes sortes d'ouvrages non inventoriés par un office de protection des monuments historiques ou de protection du patrimoine, la conservation des ouvrages inventoriés étant du ressort de ces offices.

La valeur d'un ouvrage se compose de multiples qualités. Cette valeur est complexe parce qu'en plus des critères usuels tels qu'économie ou aspect, d'autres critères immatériels et matériels doivent être pris en considération. Ceci exige la mise en œuvre d'outils qui permettent aux différents intervenants d'exprimer leur avis sur la valeur de conservation et d'établir une valeur commune grâce à la conciliation des points de vue.

Les personnes concernées sont les maîtres d'ouvrage, les propriétaires, les investisseurs, les utilisateurs, les auteurs de projet, ainsi que les autorités et les spécialistes. L'outil présenté ici peut donc être utilisé également dans les débats publics et dans la formation de l'opinion. La décision de conservation ou de démolition peut être prise de manière claire et par consensus. Il est important que les groupes d'intérêt concernés soient identifiés dès le départ et intégrés dans le processus de décision.

Ce cahier technique exige beaucoup des utilisateurs. Il requiert de bonnes connaissances, pour un résultat qui est néanmoins rarement parfait, mais qui demande à être pondéré et interprété. Une approche transparente facilite la prise de décision et justifie des jugements sinon souvent peu rationnels.

La réflexion sur les valeurs présentée dans ce cahier technique permet d'une part que des ouvrages remarquables ne puissent être détruits ou mal transformés, d'autre part que des ouvrages de peu de valeur puissent être démolis et qu'ainsi une solution à long terme soit trouvée pour la construction, l'environnement et l'économie.

2 Organisation et procédure

La procédure visant à déterminer la valeur de conservation d'un ouvrage est représentée dans l'organigramme chapitre 3. Le modèle décrit les activités essentielles, ainsi que des étapes de décision. Il est complété par l'indication des documents à produire, ainsi que des personnes responsables et de tous les intervenants. L'organigramme prévoit une procédure de détermination de la valeur de conservation et de décision relative à la démolition ou à la conservation d'un ouvrage.

Les critères d'appréciation du chapitre 4 sont répartis en valeurs immatérielles et valeurs matérielles. Ils servent d'aide-mémoire et doivent être complétés de cas en cas. Les valeurs immatérielles reflètent une estimation subjective de l'objet et de son environnement. Les valeurs matérielles s'orientent vers l'existant. La combinaison des valeurs immatérielles et matérielles conduit à une appréciation globale de l'ouvrage, compte tenu de son potentiel de développement.

Le modèle d'évaluation du chapitre 5 aide les intervenants à établir un consensus qualitatif. Le modèle prend en considération toutes les valeurs pertinentes de l'ouvrage dans leur état actuel et dans leur potentiel de développement grâce à un système de pondération et à la superposition des différentes appréciations.

Membres du groupe de travail «Valeur de conservation des ouvrages»

- Présidence:** B. Schnitter, architecte SIA, Zurich
- Membres:** M. Aczél, architecte SIA, Zurich
H.U. Aeschlimann, ingénieur SIA, Reinach
M. Diggelmann, ingénieur SIA, Berne
C. Haldemann, ingénieur SIA, Zurich
L. Held, architecte, Zurich
Prof. A. Kölliker, architecte SIA, Mülligen
N. Ruoss, ingénieur SIA, juriste, Zurich
M. Wohlgemuth, architecte, Zurich
-

Adoption et entrée en vigueur

Le présent cahier technique SIA 2017, *Valeur de conservation des ouvrages*, a été adopté par la commission centrale des normes et règlements CNR de la SIA le 23 février 2000.

Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2000.

Copyright © 2000 Zurich by SIA

Tous droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'utilisation informatique et de traduction sont réservés.